

AR Prefecture

063-256300997
Reçu le 19/12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Département du PUY DE DOME

SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 18 heures les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 04 décembre 2023

| Membres | |
|---|---------------|
| Titulaires En exercice | 14 |
| Présents | 10 |
| Suppléants En exercice | 12 |
| Présents | 0 |
| Votants Eau Collectif Autonome | 12 12 6 |
| Exclus | 0 |

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Norbert ARMENGAUD, José MARQUES, Patrick SAUZEDDE, Frédéric CHONIER, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, Yves GACON
Mesdames Yvette DA SILVA, Patricia CHATAING

Étaient absents : Madame Chantal CHASSANG, Monsieur Thomas BARNERIAS

Étaient excusée : Madame Sandrine PERI, Monsieur Marc BONNOT

Procuration :

Secrétaire de séance : Monsieur BERNARD Tony

Objet : Ouverture anticipée des crédits en investissement budget eau potable

Le Président explique qu'afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif pour 2024, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires. Il est proposé de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2024 à hauteur de 25 % des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2023.

Ces ouvertures de crédits constituent des plafonds d'engagement de la collectivité, dans l'attente du vote du budget 2024, qui précisera les montants de l'exercice budgétaire et les projets financés.

En conséquence, Le Président propose :

► d'autoriser les dépenses d'investissement du SIEA Rive Droite de la Dore selon la ventilation présentée ci-dessous :

| CHAPITRE | BP 2023 | Ouverture par anticipation proposée 2024 |
|----------------------------------|--------------|--|
| 20 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 120 238.00 € | 30 059.50 € |
| Article 2031 – Frais d'études | | 30 059.50 € |

| | | |
|---|---------------------|---------------------|
| 21 – IMMOBILISATIONS | 715 025.16 € | 178 756.29 € |
| Article 2151 – Réseaux d'adduction d'eau | | 178 756.29 € |
| 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS | 28 782.00 € | 7 195.50 € |
| Article 2315 – Installations, matériel et outillages techniques | | 7 195.50 € |
| TOTAL | 864 045.16 € | 216 011.29 € |

Après l'exposé du Président, le comité à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'ouverture anticipée des crédits en investissements sur le budget eau potable.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 11 décembre 2023

Le Président,

Guy PRADELLE

